

Bruxelles, jeudi 11 mars 2021

**GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 11 MARS 2021**

POINT 5

Revitalisation urbaine - CRU 5 Heyvaert – Poincaré - Conclusion d'un bail emphytéotique au profit de la commune de Molenbeek-Saint-Jean concernant l'entrepôt sis rue Heyvaert 59-61 (P12/079). (GRBC-RV-62.71567)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Décide d'octroyer au profit de la commune de Molenbeek-Saint-Jean un bail emphytéotique afférent au bâtiment sis rue Heyvaert 59-61 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean pour un canon unique d'un 1 € symbolique et pour une durée de cinquante (50) années, dans le respect de l'article 102.bis de l'Ordonnance organique portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle afin de mettre en œuvre le projet de réhabilitation – rénovation du site « Heyvaert 59-61 » selon les objectifs définis lors de sa décision du 19/12/2019 ;
- Décide de confier à un notaire toutes les tâches que comporte l'opération ;
- Charge le Ministre ayant la Régie foncière et la Rénovation urbaine dans ses attributions de l'exécution de cette décision ;
- Mandate le Ministre ayant la Rénovation urbaine dans ses attributions de signer l'acte authentique.

La présente décision est de notification immédiate.

Le Secrétaire,

Eric MERCENIER